Envoyé en préfecture le 19/11/2026
Reçu en préfecture le 19/11/2026
Publié le
ID : 078-217803212-20261102-2026_046_FIN-AU

commune de Jouars-Pontchartrain

DÉCISION MUNICIPALE N° 2026_046_ FIN

DEMANDE DE SUBVENTION
Conseil régional d'Ile-de-France
Aménagement d'une Halle des Saveurs

Le Maire de la Commune de **JOUARS-PONTCHARTRAIN**,

Vu l'article du Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2122-22 ;

Vu la délibération n° 026_2026_ADM du 09 avril 2026 par laquelle le Conseil Municipal donne délégation au Maire pour décider de demander à tout organisme financeur l'attribution de subventions dans les conditions fixées par le Conseil Municipal ;

Considérant que la commune de JOUARS-PONTCHARTRAIN souhaite aménager une Halle des Saveurs en centre-ville, au sein d'un local commercial que la Commune a acquis en janvier 2026 ;

Considérant la nécessité de rechercher tout financement public de nature à permettre la réalisation des projets sur la commune ;

Après avoir pris connaissance des conditions d'obtention de l' « Aide à la revitalisation commerciale des communes en milieu rural » du Conseil régional d'Ile-de-France ;

Vu le projet d'aménagement de la Halle des Saveurs, évalué à un montant total de 368 860,63 euros HT, soit 442 632,75 euros TTC.

DÉCIDE

Article 1 :
D'adopter le projet d'aménagement de la Halle des Saveurs, évalué à un montant total de 368 860,63 euros HT, soit 442 632,75 euros TTC.

Article 2 :
De solliciter, auprès de Conseil régional d'Ile-de-France, une subvention d'un montant de 150 000 euros, au titre de l' « Aide à la revitalisation commerciale des communes en milieu rural ». Le montant des dépenses du projet éligible à l'Aide régionale est de 365 360,63 euros HT, soit 438 432,75 euros TTC.

Article 3 :
De signer tout acte afférant à cette demande.

Article 4 :
De s'engager à réaliser l'opération sous maîtrise d'ouvrage communale.

Article 5 :
Que la dépense sera inscrite au budget 2027 : Opération 65 – Halle des Saveurs.

Envoyé en préfecture le 19/11/2026
Reçu en préfecture le 19/11/2026
Publié le
ID : 078-217803212-20261102-2026_046_FIN-AU

Article 6 :

Que la Directrice Générale des Services sera chargée de l'exécution de la présente décision.

Article 7 :

Conformément aux articles R.421-1 et R.421-5 du Code de Justice Administrative et L.411-2 du Code des relations entre le public et l'administration, la présente décision est susceptible de recours administratif auprès de Monsieur le Maire et/ou de recours contentieux devant le Tribunal administratif territorialement compétent, directement par courrier ou par l'application informatique « Télérecours Citoyens » via le site internet www.telerecours.fr dans un délai de deux mois à compter de sa publication, notification et transmission en Préfecture.

Fait à Jouars-Pontchartrain
Le 02 novembre 2026

Le Maire

Thomas MENGELLE-TOUYA

MAIRIE DE JOUARS-PONTCHARTRAIN 78 (Yvelines)

Mis en ligne le : 20 NOV. 2026

Envoyé en préfecture le 19/11/2026
Reçu en préfecture le 19/11/2026
Publié le
ID : 078-217803212-20261102-2026_046_FIN-AU

commune de Jouars-Pontchartrain

PLAN DE FINANCEMENT
AIDE A LA REVITALISATION COMMERCIALE DES COMMUNES EN MILIEU RURAL

AMENAGEMENT D'UNE HALLE DES SAVEURS A JOUARS-PONTCHARTRAIN

DEPENSES	Montant HT	Montant TTC	RECETTES	Montant HT	Montant TTC	Part %
Travaux	297 500,00	357 000,00	CR IDF - Revitalisation commerciale	150 000,00		41,06%
Frais d'étude, de suivi et contrôle	20 462,50	24 555,00				
Honoraires MOE	30 000,00	36 000,00				
Aléas 5%	17 398,13	20 877,75				
			Sous total Recettes	**150 000,00**		**41,06%**
			Autofinancement HT	**215 360,63**		**58,94%**
TOTAL DEPENSES	**365 360,63**	**438 432,75**	**TOTAL RECETTES**	**365 360,63**	**365 360,63**	**100%**

La commune sollicite une subvention auprès du Conseil régional d'Ile-de-France d'un montant de 150 000 €.

Fait à Jouars-Pontchartrain
Le 28 octobre 2026

Le Maire,

Thomas MENGELLE TOUYA

MAIRIE DE JOUARS-PONTCHARTRAIN 78 (Yvelines)